

DISPOSITIFS D'AIDE

- Prêt d'honneur : Il permet de renforcer les fonds propres du porteur de projet et de financer le besoin en fonds de roulement.

Il est remboursable sur une période de 2 à 4 ans avec ou sans différé.

Il ne demande aucune garantie extérieure mais doit être complété par un prêt bancaire.

Son montant varie entre 2 000 € et 15 000 €.

- Prêt NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création/Reprise d'Entreprise) : Prêt à taux zéro nécessitant un complément bancaire équivalent.

Il peut être cumulé avec le prêt d'honneur présenté ci-dessus.

Son montant varie entre 1 000 € et 8 000 €.

A QUI S'ADRESSENT-ILS ?

Le Prêt d'honneur Clermont Agglo Initiative s'adresse à toute personne qui crée, reprend ou développe une activité sur le territoire de Clermont Communauté.

Le Prêt NACRE est destiné aux demandeurs d'emploi.

OBJECTIFS

Aider le porteur de projet à :

- Etablir le plan de financement de sa future entreprise dans les meilleures conditions grâce à un accompagnement personnalisé ;
- Financer son projet grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur ;
- Pérenniser l'entreprise créée pendant ses premières années de développement en lui apportant des conseils, en faisant intervenir des partenaires compétents pour résoudre des difficultés ponctuelles, en lui permettant de bénéficier du parrainage d'un chef d'entreprise expérimenté et en lui ouvrant les portes des réseaux locaux d'accompagnement.

COORDONNEES

INITIATIVE CLERMONT AGGLO
27 RUE JEAN CLARET - LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
dfarges@agglo-clermont.fr
nfedhila@agglo-clermont.fr
ccipiere@agglo-clermont.fr
04 73 28 72 60
www.initiative-clermont-agglo.com